

OUZOUER SUR TREZEE**Arrêté de circulation et de stationnement**

Le Maire de la commune d'Ouzouer-sur-Trézée (Loiret)

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée par **M. Kévin HENRY, Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, d'organiser le vide grenier, Rue du Stade le dimanche 18 Juin 2023.**

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cette braderie,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques à l'intérieur de l'agglomération

N°45/23

ARRÊTE

Article 1 : Le Dimanche 18 Juin 2023 de 06 heures à 20 heures, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits Rue du Stade y compris au niveau du parking de l'école maternelle (sauf exposants et services)

Article 2 : La signalétique correspondante sera mise en place aux extrémités de cette voie

Article 3 : Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre du vide grenier seront considérés comme gênants (article R 417-10 du code de la route).

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Briare
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Première Intervention d'Ouzouer-sur-Trézée
- Monsieur Kévin HENRY, Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Fait à Ouzouer-sur-Trézée, le 05 Juin 2023

Le Maire
L'adjoint délégué
M. Pascal VATAN
Dens
MAIRIE OUZOUER SUR
TREZEE
(Loiret)

